



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11305/Rev.1
30 mai 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Etats-Unis d'Amérique et Union des Républiques socialistes
soviétiques : projet de résolution révisé

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général publiés sous les cotes S/11302 et Add.1 et ayant entendu la déclaration qu'il a faite à la 1773ème séance du Conseil de sécurité,

1. Se félicite de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, négocié en application de la résolution 338 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en date du 22 octobre 1973;
 2. Prend acte du rapport du Secrétaire général, des annexes audit rapport et de la déclaration du Secrétaire général;
 3. Décide de constituer immédiatement, sous son autorité, une Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet, conformément au rapport susmentionné et à ses annexes. La Force sera créée pour une période initiale de six mois, sous réserve de reconduction aux termes d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité;
 4. Prie le Secrétaire général de le tenir pleinement au courant de l'évolution de la situation.
-